



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LGV

Question écrite n° 45223

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les problèmes que rencontre la commune de Sarraltroff en Moselle dans le cadre du projet de ligne ferroviaire à grande vitesse. En effet, depuis une délibération du 2 février 1993, la commune réclame que la traversée de la Sarre par la voie ferrée soit réalisée par la construction d'un viaduc sur une longueur suffisante pour garantir l'écoulement des crues exceptionnelles. Il avait été envisagé dans le tracé initial la réalisation d'un viaduc d'environ 1 200 mètres. Or, ce viaduc a été remplacé pour l'essentiel par un remblai, seule une petite portion du viaduc subsiste, ce qui aggrave les risques de crues. De fausse concertation en fausse concertation, la commune a l'impression de se heurter à un mur d'incompréhension alors même qu'elle demande simplement que le viaduc soit légèrement prolongé de l'autre côté du franchissement de la route départementale. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique si une véritable discussion constructive avec les élus de la commune de Sarraltroff pourrait être engagée sur ce dossier.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réalisation de la deuxième phase de la ligne à grande vitesse Est européenne, le dossier des engagements de l'État, publié en accompagnement de l'acte déclaratif d'utilité publique, retient la réalisation d'un viaduc de 350 mètres environ. Suite aux concertations réalisées lors des études d'avant-projet détaillé, l'ouvrage aura une longueur de 410 mètres. Cette décision a été prise après que des études ont montré que sur le plan hydraulique, un ouvrage de 18 mètres accompagné de deux ouvrages de décharge de 18 et 12 mètres, suffisent pour respecter les contraintes en matière de risque d'exhaussement en cas de crue centennale. Au regard des contraintes hydrauliques et des risques de crue, l'ouvrage de 410 mètres apparaît donc suffisamment dimensionné. Par ailleurs, une attention particulière a été portée sur le plan paysager et des mesures ont été prises pour abaisser de 5 mètres le profil en long de la ligne de l'ouvrage et améliorer sensiblement son insertion.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45223

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2700

Réponse publiée le : 21 juillet 2009, page 7231